

Le vendredi 28 février 2025 s'est tenu un CSA Interrégional, au cours duquel l'UFAP UNSa Justice Grand-Est a tenu à abonder l'ordre du jour, notamment pour les Personnels Administratifs et leurs traitements indemnitaires.

Avant de débiter l'instance, nous avons fait lecture d'une Déclaration Liminaire au cours de laquelle nous avons rappelé au Directeur Interrégional ses engagements quant à la procédure d'octroi des primes qui composent une partie du traitement indemnitaire des PA : le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), l'IDA (Indemnité de Difficultés Administratives). Après avoir rappelé les discussions et débats de 2018 à l'Assemblée Nationale concernant la disparition à venir de cette indemnité.

Le 25 février 2025, le Sénat enterrait définitivement cette indemnité pour les personnels des départements 67, 68, et le 57. Reprenant les arguments de l'Assemblée nationale de 2018, l'UFAP UNSa Justice a demandé à l'administration l'intégration de cette indemnité à l'IFSE.

La Direction Interrégionale nous a indiqué que la gestion de l'IDA était hors de son champ de compétence décisionnel...

L'UFAP UNSa Justice a donc réaffirmé sa position afin que la DISP fasse la demande d'intégration auprès de l'Administration Centrale. Le Directeur Interrégional a répondu favorablement et a indiqué que cette requête serait faite directement à la DAP.

Concernant le CIA, à l'issue de la lecture de notre Déclaration Liminaire, le Directeur Interrégional a pris la parole pour rappeler que lors d'une précédente réunion avec l'UFAP UNSa Justice, nous avons exigé la mise en place d'une campagne de communication préalable à l'octroi de cette prime et la possibilité pour les agents d'échanger avec leur hiérarchie sur ce sujet avant sa mise en paiement.

Le DI nous a informé qu'il a pris acte de notre légitime requête et a donné des consignes écrites à chaque responsable de ces dossiers, sur les différentes structures et établissements. Le respect des procédures n'est pas négociable ! Il a demandé à ce que la notification de ce complément indemnitaire fasse l'objet d'un entretien individuel comme il se doit.

L'UFAP UNSa Justice Grand-Est a également rappelé au Directeur Interrégional l'importance des entretiens professionnels qui auront, à n'en pas douter, une répercussion sur l'octroi du CIA, mais aussi plus largement sur les déroulés de carrière de chaque agent (TA- LA ...).

L'UFAP UNSa Justice, un syndicat multicatégoriel au service du terrain !

L'élu au CSA

L'experte Personnel Administratif.